



Vente d'un bien immobilier

Par **auchloju_old**, le **31/10/2007** à **09:07**

Mme X, veuve, est atteinte de la maladie d'Alzheimer, mère de 3 enfants, propriétaire de différents biens immobiliers suite à une donation universelle.

1-L'un de ses biens peut-il être vendu par seulement 2 de ses enfants, sans l'accord du 3ème ?

2-Comment doit-on procéder pour protéger ses biens sachant qu'elle est vulnérable ?

Merci de votre réponse